

CONSULTATION ASSEMBLEE NATIONALE

LES FONDEMENTS DE L'ACTION
GOUVERNEMENTALE
LES CONTRAINTES INTERNATIONALES
LES ASPECTS FISCAUX
LES PROBLÈMES ET COÛTS DE GESTION DES
RISQUES
EXAMEN DES DÉRIVES CONSTATÉES
QUELLES FONCTIONS FAUT-IL RESTAURER

CHRISTIAN PLAETEVOET

**OCTOBRE
2017**

REGARDS SUR LES EFFECTIFS BESOINS DE PROGRÈS DANS LA GESTION DE L'ÉTAT

LES FONDEMENT DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Les principes fondateurs de la liberté impliquent que l'organisation sociale permette à l'individu le libre choix de sa contribution à la prospérité collective par son travail, son respect des droits de l'homme et son absence d'impacts destructifs conscients sur l'environnement. Il implique tant au niveau individuel que des organisations que les risques que peut générer leurs actions ne soient pas assumés par d'autres ou en d'autres terme que ceux-ci soient portés par le plus grand nombre de façon cachée ou par la mise en œuvre de rapports de force endiguant l'initiative locale.

Sur ce point la crise financière de 2009, constitue une illustration de ce qui peut conduire globalement à la déchéance des principes fondateurs résumés ci dessus et aux conflits armés.

Les principes économiques basés sur la concurrence et sur l'élimination des moins compétitifs sanctifie les plus détestables excès.

Les exemples récents des méfaits du glyphosate, ou plus anciens de Bopal ou de Seveso en sont des représentations instructives ou le méfait est supporté par des tiers assujettis. On pourrait multiplier les exemples :

Un étang à Saint Germain en Laye est pollué par les eaux usée de Paris. L'interdiction de circulation sélective par N° d'immatriculation pour cause de pollution dont les impacts découlent plutôt des entraves à la circulation qui réduisent l'efficacité des moteurs; de la collecte des ordures ménagères dans un rayon de 60 km et de la disparition des véhicules électriques, de la gestion calamiteuse de l'eco-taxe, évocations parmi d'autres. Dans le domaine de la technologie industrielle, la vente des turbines d'Alstom à GE fragilise la sécurité nucléaire du pays déjà englué par les choix exclusif des méga-centrales de AREVA lequel conduit à la concentration des risques en opposition avec les développement de mini-centrales ou de la filière thorium.

Confronté à ces errements une démarche nouvelle dans la gestion de l'action gouvernementale s'impose en effet afin d'éclairer les décideurs sur les risques directs et indirects que génère une décision législative mal conçue. La prolifération de réglementations dont les effets conduisent à des décisions incompréhensives par le citoyen et nuisent à l'optimisation des potentiels productifs et inventifs de la nation. Elle introduit un rapport de force entre les individus et les organisations en raison de l'asymétrie de l'information accessible et conduit à stériliser les compétences et les savoir faire.

LES CONTRAINTES INTERNATIONALES

Pour illustrer de manière un peu caricaturale cet aspect qui souvent sert de prétexte à des décisions contraires à l'éthique, dangereuse pour l'environnement et ne respectant pas

l'échelle des risques, évoquons quelques exemples représentatifs.

Quelle est la prévalence des effets destructifs de la crise de valeur qui a transféré un problème de gestion du marché immobilier américain en une crise mondiale des paiements puis en crise de confiance sur la qualité l'endettement des États européens ? Qui a payé ?

De façon très schématique nous observons un conflit économique mondial qui oppose les USA et la CHINE mais qui comme ce fut le cas en AFGANISTAN entre l'URSS et les USA se déroule sur terrain tiers.

Pour les USA le contrôle des marchés de marchandises et cotation des entreprises, lui en confère les moyens en raison du poids de ses fonds de pensions dans la détention des actifs financiers au niveau mondial. En outre la mise en place de l'extra territorialité des jugements à l'encontre des étrangers lui permet d'interférer et juger toute évolution non conforme aux principes locaux souvent en contradiction avec les conventions de paiement internationaux et d'intervenir dans la vie de la plupart des sociétés multinationales. De façon récente elle a notamment mis à genoux la DEUTSCH BANK et VOLKSWAGEN, sérieusement affaibli BNP-PARIBAS et assuré son hégémonie mondiale dans les turbines et l'éolien avec la prise de contrôle des unités de ALSTHOM détruisant ainsi toute l'action d'indépendance construite par le GENERAL DE GAULLE.

La CHINE avec le projet ROUTE DE LA SOIE entreprend de s'assurer par le contrôle logistique celui de la distribution des biens industriels. Indirectement l'objectif est de contourner l'hégémonie US sur les moyens de paiements et la valeur, ceci après avoir fondé en local des marchés à terme de marchandise pour échapper à un risque de valorisation comme celui supporté par l'URSS de 1998 sur le pétrole.

Les USA grâce à l'abandon de la convertibilité du dollar et à la valorisation du pétrole dans sa monnaie peut faire financer son appareil militaire et le contrôle de tous les dispositifs stratégiques comme celui de l'appontement des avions sur le porte avion Charles de GAULLE.

LES INERTIES ET FAIBLESSES FRANÇAISES

Pour asseoir une autonomie minimale, dans le contexte international évoqué ci dessus et face aux défis inhérents aux risques environnementaux, à la gestion des ressources minérales et énergétiques et à notre potentiel économique et financier limité, il est indispensable de mobiliser les initiatives régionales mieux que les grands complexes politico-économiques que sont des entités comme l'INDE, la CHINE, les USA. Ils bénéficient de ressources minérales ou de savoir faire potentiels liés à l'importance de leurs populations sans commune mesure avec les notre .

La crise mise en lumière par le 11 septembre et les autres actions terroristes qui ont suivi est une crise d'image. Les valeurs de respect humain, de liberté, de solidarité que symbolisent la déclaration des droits de l'homme, la qualité de notre patrimoine artistique et architectural, les actions de solidarité comme les resto du cœur ou l'Abbé Pierre ont été enfouis dans notre culture sociale sous l'adoption des dogmes de la compétition.

Les enseignements de la nature on été distordu et concentré sur la prédation au dépens de ce qui permet à la nature de gérer l'incertitude révélée et symbolisée par la physique quantique qui nous montre que rien n'est jamais écrit.

L'inertie tient à l'hyper centralisation de nos infrastructures. Le projet du GRAND PARIS en est un exemple. Plutôt que procéder à une amélioration du système de transports collectifs existants, on s'organise pour accroître le poids de la capitale en en transférant la charge à la périphérie de façon similaire au transfert de la pollution phréatique de l'étang de SAINT GERMAIN.

La contrepartie en est une recherche d'autonomie financière indirecte des communes,

départements -régions qui pèsent sur le budget national. De la même façon il y apparaît un phénomène dénoncé par la cours des comptes que les aides publiques bénéficient essentiellement aux organisations capables de gérer à leur profit la complexité administrative. On parle de l'égalité homme femme mais pas de l'égalité de l'accès à une information claire accessible à tous.

Vis a vis du citoyen le transfert de risques évoqué ci dessus est patent : pour faire une demande de travaux dans un immeuble, la demande administrative exige que le demandeur reconnaisse se conformer au code l'urbanisme qui fait 674 pages.

Ce type de dispositions a pour effet de rendre le citoyen un hors la loi potentiel en permanence, dans l'impossibilité ou il est de comprendre ces textes affublés de multiples renvois à d'autres dispositions légales. 16000 normes doivent être gérées par les petite communes, les élus y sont en danger permanent.

Nombre de disposition anti-concurrentielles comme celles concernant la médecine, (il est parfois impossible d'avoir un médecin référent), la pharmacie qui prétend avoir des compétences sur des domaines qui ne relèvent pas de la santé humaine, privent les individus de choix en matière de santé comme le met en lumière le récent scandale du Levothyrox qui entache le domaine des génériques et la compétence des médecins généralistes.

La responsabilité et la confiance sont en outre un aspect important dont l'absence est le terreau de nombre d'inefficiences. Ainsi la solidarité nationale ne se met en place qu'après des procédures administratives complexes. Ceci entraîne des actions aux coûts exorbitants comme la procédure en cours cherchant à impliquer l'État en responsabilité sur la pollution atmosphérique pour un cas isolé de sensibilité.

Le domaine législatif qui fait nommer notre pays par les Chinois le pays des lois « Fa guo » comporte 73 livres pour les principaux ce qui facilite les redites et les conflits de jurisprudence et rend le citoyen dans l'impossibilité d'en avoir une connaissance même superficielle.

Ceci entraîne des formalités longues et des jugement approximatifs dès que le juge intervient dans des domaines qui ne sont pas de sa compétence habituelle. En l'occurrence en raison d'une expérience récente : fixer une pension indexée sur une référence différente de celle des revenus est une ineptie. L'obligé se trouve ainsi exposé au risque de ne pouvoir satisfaire à ses obligations et à la justice d'intervenir à nouveau alors que le risque aurait pu être évité.

Notre cadre juridique doit être réformé en profondeur à l'exemple de l'action de Napoléon Le soit disant esprit de réforme que l'on nous expose est vide de substance.

SUGGESTION DE RÉFORMES.

Les évocations ci dessus conduisent à un ensemble de préconisations primordiales dont il est possible de décliner des principes permettant d'intervenir de façon adaptée dans nombre de cas moins essentiels.

LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Les RAPPORTS DE FORCES avec des ensemble politique plus étendus, plus peuplés, et disposant de ressources plus abondantes, condamne notre pays à une attitude défensive et d'esquive en cherchant à utiliser les faiblesses de nos interlocuteurs tout en respectant leur culture et leurs pratiques. La démarche de la Route de la Soie dans laquelle la CHINE esquive la confrontation, tout en se ménageant des avantages tangibles en revenus et en actifs semble la plus élaborée.

Le second aspect, est compte-tenu de la dureté des contraintes financières directes d'une

monnaie qui permet de manipuler les valeurs et les codes de conduite. S'en tenir à une stricte réciprocité dans les contrats et le contrôle tripartites des risques lors de l'examen des points de divergence avec le choix par la partie la plus faible du tiers indépendant permettrait de limiter les excès.

Troisième point l'impact environnemental, doit être le point dominant des choix. Le vivant n'a en effet survécu sur notre planète, que par l'adaptation aux ressources locales, donc par la diversité des solutions. Le fait d'avoir des champions internationaux est un handicap car nous n'en maîtrisons ni le contrôle du capital, ni les savoir faire. Tous les grands dinosaures ont disparus et la plupart des grands prédateurs sont ainsi confronté à la concurrence humaine. Le tigre, le lion, l'éléphant, les grands cétacés sont en sursis. Ceux qui survive sont ceux qui échangent de façon équilibrée, les avantages qu'ils ont acquis. Il existe nombre de communauté nationales qui sont dans des situations similaires à la notre voir pire. C'est avec elle qu'il faut construire. Les différences culturelles et de concepts généreront des solution inédites.

Nous avons à offrir des règles éthiques, une grande inventivité, un sens de la beauté de la confiance et des équilibres. Ce sont sur ces bases qu'il faut construire.

Il est important qu'une règle constitutionnelle soit promulguée qui impose l'équilibre des bénéfices et des obligations dans le cadre des accord tant publics que privés qui impose à l'agresseur de perdre la face et qui impose que les décisions prises sous pression sur la personnes soient nulles d'office.

LES RAPPORTS CITOYENS ORGANISATIONS

De façon structurelle une organisation dispose de moyens d'action supérieurs à l'individu isolé. Ce point de faiblesse qui a été pendant un temps atténué par le droit de grève et le pouvoir syndical n'opère plus ou de façon conflictuelle et souvent contestée.

En outre l'outil informatique avec ses mots de passe et habilitation, a détruit le domaine de confiance qui liait l'individu à l'organisation lui assurant en contrepartie de ses actions des moyens de subsistance.

La complexité, que l'on découvre avec le développement des compétences techniques, implique de plus en plus la prise en compte d'interactions non identifiées auparavant à l'exemple de la complexité des échanges entre organismes vivants.

Ces évolutions impliquent une adaptation du concept de travail et de rapport entre organisation et individus. D'un coté l'organisation doit pouvoir se protéger des conséquences d'une rupture induite par l'individu, de l'autre l'individu doit être protégé des contrainte excessives qui le conduisent au burn-out au suicide ou au licenciement.

La concurrence exacerbé ne conduit qu'à ce type de situation ou à la dissimulation ou à la fraude.

Dans ce contexte, l'individu doit bénéficier en contrepartie du rapport de force économique évoqué ci dessus, d'un droit de réserve, lui permettant de refuser une mission, et de demander son transfert dans des fonctions équivalentes au sein de l'organisation.

Ce droit doit être doublé d'un droit de communication dans le rapport RSE de l'organisation.

Si l'on aborde à présent les rapports à l'administration, en l'absence d'une simplification des lois et règlements, le citoyen doit pouvoir à sa demande obtenir une explication des motivations de la décision sans référence à un article de loi mais avec des attendus pédagogiques. Une augmentation d'impôts, une mesure réglementaire doit ainsi faire l'objet d'une explication motivée, dont il a la possibilité de contesté le bien fondé, avec recours amiable ou auprès d'un tribunal dont la composition assure l'équilibre des droits. Enfin les niveaux contributifs ne doivent pas par tranche de revenus excéder un seuil qui doit permettre à chacun des adultes du foyer de recevoir charge déduites un niveau de

ressource équivalent au revenu minimum.

GESTION DES PRODUITS DU TRAVAIL ET DES RISQUES.

Les rapports de compétences par l'action tant de l'emploi, de la solidarité que du bénévolat constituent de fait la valeur primordiale du corps social.

Les premiers sont devenus majoritairement constitutif de la valeur de l'entreprise au détriment des outils à tel point que les intermédiaires responsables de la gestion des fusions d'entreprise ou d'introduction en bourse peinent à mettre des contreparties tangibles aux valeurs de marchés. La qualité de la coopération et de la solidarité au sein de l'organisation en est le support.

Les second participent par le biais de ONG, des associations ou individuellement à la qualité et à l'attractivité, d'une ville d'une région ou d'un pays. Les demandes d'asiles et le nombre des migrants en sont des représentations tangibles. Bien que considéré comme des externalités non valorisables, ils contribuent à la fluidité et à la qualité des rapports humains. Ils représentent donc une valeur effective.

Face aux difficultés de l'accès à l'emploi et face aux perspectives de destruction de postes que menace les avancées de l'Intelligence Artificielle, le projet de revenu universel, évoqué pour palier à une diminution anticipée du besoin de travail humain ne constitue pas à mon sens une solution, car il ne permet pas à nombre de jeunes de la possibilité d'acquérir des compétences et de remplir des fonctions non couverte par des dispositions réglementaires ou les offres des entreprises. Pas plus qu'il ne permet à des seniors de mettre en mouvement des compétences acquises alors que leurs ressources diminuent et que leur imposition s'accroît. Enfin il ne participe pas à un des éléments de fierté et d'estime de soi nécessaire à l'être humain et qui se matérialise par l'échange de bien de travail, de cadeaux etc.

Une déclaration d'activité, ou un processus d'acquisition de compétences, devrait donner lieu à rémunération, partie sur les budgets locaux ou nationaux, partie aux entreprises sur la base d'une contribution sectorielle car indirectement ils participent à la prospérité générale. Un gestion du suivi de ses contributions pourraient se réaliser sur les mêmes bases de suivi que celle de la recherche d'emploi implicite ou explicite.

Ceci permettrait de limiter le sentiment de dévalorisation qu'implique le chômage. Quoi de plus dégradant que de se sentir inutile ? Quoi de plus mauvaise gestion qu'un État qui laisse inemployé un potentiel de savoir faire ?

Lorsque l'on se penche sur le domaine de l'assurance, qu'il concerne les risques faisant l'objet d'obligations légales ou de ceux des risques de santé, d'emploi ou catastrophiques, on constate une évolution qui met en évidence un retrait de la mutualisation pour transférer les conséquences de leur matérialisation sur l'individu. Les jeunes qui n'ont pas d'expérience de conduite auto payent plus que les conducteurs expérimentés. Auparavant le décalage temporel nécessaire à la bonne maîtrise de la route était mutualisé entre les générations. En matière de détermination de la responsabilité, les risques sont codifiés et ne tiennent pas compte des circonstances effectives et de la responsabilité réelle des parties. En matière de risque d'entreprise le risque est soumis à de telles exclusions, que l'aléa ou la clause de force majeure n'est souvent pas réellement couvert ou pris en compte

Plus grave les organisations procèdent à des transferts dissimulés de risques lesquels ont été mis en évidence par les titrisation de prêts immobiliers aux USA dont les effets frauduleux ont été supporté par l'ensemble de la planète et majoritairement par les pays

européens. Les risques sanitaires liés au glyphosate ont de la même façon été transférés de façon consciente sur des individus inconscients du danger.

Globalement nous avons de cette façon porté un transfert de ressources du générateur du risque vers ceux qui en ont été les victimes ceci constitue l'aspect le plus pernicieux de la doctrine de la concurrence et de compétition économique.

Une autre dimension de ces transferts se matérialise lorsque un produit ou service génère des ressources qui excèdent la valeur du service rendu ou lorsque ce produit est détourné grâce à des conventions d'intermédiation qui interviennent pour faire transiter des surfacturations dans des pays à faible taux d'impositions ou qui accordent des régimes fiscaux dérogatoires

CONCLUSION

Ces considérations très schématisées ont eu pour but d'illustrer certains aspects bien limités des erreurs d'évaluations qui sont transférées par les données comptables utilisées où produits accroissant la richesse globale et coûts de gestion des risques et des fraudes qui servent de justification aux décisions de politique économique. Fondamentalement pour surmonter les difficultés que génèrent les rapports de force internationaux, et les charges indues qui pèsent sur la grande majorité de la population il faut inclure le concept d'une démocratie économique qui devrait être intimement liée à la démocratie politique. Chaque processus législatif devrait faire l'objet d'une procédure d'évaluation des risques au minimum de premier et second niveaux, et qui ne comporte pas comme le pratique les normes prudentielles bancaires à une pondération de ces risques mais à une analyse dynamique de leurs composantes évaluée à partir des flux. Cela permettrait aux citoyens de mieux évaluer l'utilité du travail de leurs élus et d'éviter de remplir hémicycle d'invectives inutiles.